

Le Président

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
69740 GENAS

Paris, le 10/02/2021

Objet : Obtention du titre Ville amie des enfants 2020/2026

Monsieur le Maire,

Vous nous avez fait parvenir votre dossier de candidature pour l'obtention du titre Ville amie des enfants.

Nous avons porté un intérêt particulier à l'étude de votre dossier et à sa correspondance avec les exigences de la démarche partenariale mise en place depuis 2002 par l'UNICEF France et l'Association des maires de France.

A l'issue de cet examen, j'ai le plaisir de vous annoncer que la commission d'attribution du 19/01/2021 a décidé de vous décerner le titre Ville amie des enfants pour la période 2020-2026.

Ce partenariat nous garantit désormais une relation privilégiée, notamment grâce à l'action de proximité que vous mènerez avec le Comité UNICEF de votre territoire.

Lors de votre audition le 19 janvier dernier, nous avons pu discuter de votre engagement pour l'accès aux services publics pour tous les enfants, y compris les plus vulnérables. Une ville amie des enfants s'engage en effet à lever les freins administratifs et financiers des familles en situation de précarité, et à élaborer des stratégies pour lutter contre les discriminations. Dans l'esprit de notre partenariat, nous souhaitons ainsi une nouvelle fois attirer votre attention sur la politique tarifaire de la municipalité. Il nous semblerait important que la ville de Genas s'engage à mettre en œuvre une tarification plus incitative auprès des familles les plus vulnérables, afin d'éviter les recours en urgence auprès du CCAS.

Votre Ville s'engage désormais à respecter cinq engagements, traduction des droits ancrés dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Ils sont indissociables et obligatoires pour toute ville amie des enfants.

Une ville amie des enfants :

- Assure le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité,
- Affirme sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité,

Le Président

- Permet et propose un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire,
- Développe, promeut, valorise et prend en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune,
- Noue un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Vous trouverez donc ci-joint le modèle de la Convention de partenariat qui va nous lier tout au long de votre mandat. Elle devra être signée en 2 exemplaires originaux avec notre Comité UNICEF local. Je vous demanderai de nous renvoyer un exemplaire original signé de ce document, accompagné de la délibération du Conseil Municipal actant l'adoption de votre Plan d'action municipal pour l'enfance et la jeunesse 2020/2026.

Dans cette perspective, je vous encourage à reprendre dès maintenant contact avec votre comité UNICEF local afin de procéder à la signature de cette Convention, ainsi qu'à celle de la Charte Ville amie des enfants.

Vous pourrez également, dès à présent, vous acquitter auprès de votre comité de votre cotisation annuelle à notre association UNICEF France d'un montant de 200 €. Le/la président.e ou son trésorier vous transmettra un relevé d'identité bancaire, à cet effet.

Je vous félicite une fois encore pour les valeurs, l'intention politique, les projets, l'ensemble des bonnes pratiques en faveur de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local portées par votre dossier de candidature.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Marie DRU